



## **DOCUMENT RÉCAPITULATIF DES PROJETS DE LOI PRÉSENTÉS PAR LES CÉGEPS**

Ce document vous sera utile pour la sélection des trois projets de loi qui seront étudiés lors du Forum étudiant 2025.

Du 31 octobre au 6 novembre 2024, les étudiants de votre collège devront indiquer leur 1er, 2e et 3e choix (pour chacune des deux catégories, à savoir les projets de loi présentés par le gouvernement et ceux présentés par l'opposition).

Veuillez noter que les étudiants doivent obtenir un consensus, car nous n'enregistrons qu'un vote par collège pour chacune des deux catégories.

**Le [formulaire de vote](#) doit être rempli avant 17 h, le mercredi 6 novembre**

NOTE : Les résumés se trouvant dans le présent document n'ont pas été révisés. Il s'agit de la version exacte transmise par les délégations.

# PROJETS DE LOI PRÉSENTÉS PAR LE GOUVERNEMENT

## 1. LOI SUR LA DÉMOCRATISATION DE L'ÉDUCATION

### RÉSUMÉ

La démocratisation de l'éducation était le rêve de la Révolution tranquille. Les citoyens avaient arraché des mains des institutions religieuses le contrôle de l'éducation pour s'émanciper intellectuellement et rejoindre la modernité. Cependant, on peut constater que ce monopole a simplement été transféré d'une institution à une autre. C'est toujours une entité centrale, l'État, qui nous impose un chemin vers la connaissance et le progrès. Les citoyens n'ont toujours pas obtenu le contrôle qu'ils devraient avoir. Nous sommes dans un système d'éducation qui est similaire à une démocratie représentative, c'est-à-dire imparfaitement démocratique. Mais une véritable démocratisation de l'éducation consiste plutôt en une participation et une collaboration accrues entre les acteurs directement impliqués.

Dans ce sens, ce mémoire propose de déréglementer et décentraliser notre système d'éducation pour octroyer plus de pouvoir à chacun et le transformer en une forme de démocratie directe. Premièrement, les héros, nos enseignants, se verront accorder plus d'autonomie, car ce sont eux les spécialistes de l'éducation. Les parents auront plus de liberté de choisir avec un accès gratuit au secteur privé, car c'est eux qui savent le mieux ce qui est bon pour leurs enfants. Une meilleure valorisation du privé apportera une concurrence saine pour améliorer la qualité de l'éducation publique. Cela permettra de stimuler la construction de nouvelles écoles et une plus grande diversité d'établissements scolaires. Finalement, une délégation des responsabilités vers les municipalités permettra de souder davantage les communautés et de créer un désir accru chez les citoyens de contribuer et s'investir dans les écoles locales.

## 2. LOI FAVORISANT L'ACCESSIBILITÉ DE L'ÉNERGIE VERTE POUR LES SECTEUR RÉSIDENTIEL ET LES PME

### RÉSUMÉ

Ce projet de loi vise à encourager la recherche et le développement dans le secteur des énergies vertes afin de pouvoir augmenter leur accessibilité sur le marché résidentiel et des PME au Québec. Il permettra à des entreprises privées et au gouvernement d'investir et de développer des projets d'énergies vertes (solaire, géothermique, éolien et hydrogène) dans les différentes régions du Québec, de réduire les limitations réglementaires de l'État tout en soulignant la priorité accordée à la société d'État d'Hydro-Québec. En d'autres mots, ce projet vise à donner une meilleure accessibilité aux technologies d'énergies vertes afin de permettre une autosuffisance et une réduction des coûts énergétiques aux citoyens et entrepreneurs québécois.

## 3. LOI SUR L'ENCADREMENT DE L'OBSOLESCENCE PROGRAMMÉE

### RÉSUMÉ

Dans notre société, la technologie occupe une place prépondérante et tous s'entendent pour dire que celle-ci améliore nos vies. Néanmoins, lors de l'achat d'un bien, pour le moins technologique, comme une laveuse, une sècheuse, un réfrigérateur et bien sûr, un téléphone portable, la première pensée qui nous vient en tête est : « Combien de temps ce bien va-t-il durer? »

En effet, c'est connu, de nombreux biens technologiques sont programmés pour avoir une durée de vie bien précise, ce qu'on appelle l'obsolescence programmée. Cependant, par souci de croissance économique, nous devons comprendre cette pratique; une entreprise ne pourrait survivre en vendant des biens qui dureraient toute une vie entière! Les impacts économiques seraient alors majeurs et néfastes. Toutefois, les entreprises technologiques devraient être en mesure d'indiquer la durée de vie d'un bien lors de l'achat. C'est-à-dire, les objets technologiques seraient munis d'un symbole, d'un logo ou d'une inscription qui fournirait à l'acheteur la durée de vie moyenne du bien. Ainsi, le consommateur serait en mesure de faire un choix bien plus éclairé et pourrait comparer les objets entre eux. De ce fait il agit en toute connaissance de cause quant à la durée de vie et peut, par lui-même, choisir un bien qui correspond à ses critères.

#### **4. LOI FAVORISANT L'IMMIGRATION ÉCONOMIQUE AU QUÉBEC**

##### RÉSUMÉ

Ce mémoire d'orientation de projet de lois essaie de répondre à de nombreux soucis économiques que la population immigrante dans la province du Québec subit lors de leur intégration. Le besoin d'offrir des meilleures conditions aux personnes immigrées afin de faciliter leur adaptation à leur nouveau milieu de vie, le Québec, semble nécessaire et pertinent.

Ce mémoire s'engage dans les objectifs suivants soit de commanditer l'obtention d'un emploi pour les immigrants ayant les qualifications à l'international, d'augmenter la vélocité pour le traitement des demandes d'immigration au niveau provincial, de faciliter l'intégration linguistique pour la population immigrante au Québec et d'encourager les employeurs à engager des candidats venant de l'international qualifiés.

Pour réussir ce genre d'accomplissement, le projet de lois promeut les pistes suivantes, étant d'alléger les conditions d'emploi des différents ordres professionnels du Québec. En outre, de favoriser la numérisation des demandes d'immigration québécoise. Ensuite, d'offrir du tutorat linguistique personnalisé aux personnes immigrantes selon leur domaine professionnel. Également, de mettre en place des formations inclusives obligatoire dans tous les milieux de travail québécois. Finalement, d'offrir des subventions financières ou matérielles aux entreprises favorisant des techniques d'embauche inclusive de la population immigrante.

Ce mémoire glorifie la commodité des soucis des personnes migrants vers la province du Québec tout en prenant en compte des besoins sociaux ainsi qu'économiques.

#### **5. LOI VISANT À ACTUALISER ET À REVALORISER LE TRAVAIL DES POLICIERS**

##### RÉSUMÉ

Cette loi consiste à mettre à jour et à revaloriser la formation des agents de police québécois. Ce projet de loi a comme objectif d'adapter la formation des policiers aux problèmes sociaux présents au Québec en ce moment, tels que l'itinérance, la consommation d'alcool, de drogues et d'autres substances, la discrimination des minorités et le profilage racial.

Ce projet loi a aussi comme objectif d'encourager la confiance des citoyens envers l'autorité policière. De plus, ce projet a comme but de permettre aux policiers d'intervenir de façon plus pacifique dans une approche communautaire avant de faire usage de la violence. Cette approche vise à permettre une prise en charge plus personnalisée aux besoins des individus. Pour s'assurer du respect et de l'application de ces formations, nous souhaitons réévaluer les sanctions émises aux policiers ayant fait un usage excessif de la violence ou de leur pouvoir.

#### **6. LOI VISANT À INSTAURER DES AUTOROUTES À PÉAGE**

##### RÉSUMÉ

Ce mémoire d'orientation ce projet de loi tente de répondre à l'enjeu soulevé quant à la détérioration du réseau routier québécois. Considérant le déficit budgétaire annuel de 788 millions de dollars, le manque de financement paraît évident et des solutions s'imposent. L'instauration du péage sur les autoroutes de la province apporterait une source de revenu stable pour le réseau routier.

Ainsi, ce mémoire cherche à élaborer et à instaurer un système de péage pour les autoroutes québécoises. Il cherche aussi à planifier l'utilisation des revenus qui en seront générés, que ce soit pour le financement du réseau routier, des transports en commun.

Pour arriver à ces fins, notre mémoire d'orientation suggère les pistes suivantes : la création d'un système de péages électronique sur les autoroutes et un investissement financier dans les routes afin de rétablir un état sécuritaire du système routier. L'excédent monétaire découlant de ce processus sera consacré à rembourser la dette, à investir dans le transport en commun, pour favoriser la décongestion des routes, et l'usure des routes.

Ce mémoire pourrait permettre de minimiser le déficit créé par le réseau routier québécois, tout en portant une considération sur le développement durable d'un système de transport collectif.

## **7. LOI SUR LE DÉVELOPPEMENT DES RÉGIONS PÉRIPHÉRIQUES QUÉBÉCOISES ET SUR L'INTÉGRATION DES NOUVEAUX ARRIVANTS**

### RÉSUMÉ

Ce projet de loi vise à répondre à un enjeu majeur qui a touché notre société durant les dernières années. Le développement des régions autres que la région métropolitaine de Montréal et la région métropolitaine de Québec subit un retard économique et démographique chaque année comparativement à ces dernières.

Ce mémoire a pour ambition de réaliser les objectifs suivants : soutenir le développement économique régional, encourager la francisation et l'intégration culturelle des travailleurs étrangers. De plus, il souhaite valoriser la contribution économique et sociale des immigrants. Pour finir, il permettra de faciliter la transition des travailleurs temporaires en résidents permanents, de répondre aux pénuries de main-d'œuvre en région et d'augmenter la rétention de main-d'œuvre en région.

Pour atteindre ces objectifs, le projet de loi propose les mesures suivantes : la création d'un incitatif financier (réduction du taux d'imposition corporatif sur le revenu actif d'environ 2,4 %) pour les entreprises en région qui s'assurent de la francisation de leurs employés. Par la suite, la bonification d'un programme pour faciliter la transition des travailleurs temporaires en permanents en leur donnant la priorité pour accéder à la permanence après avoir complété les deux ans de travail en région et obtenu leur Certificat de sélection du Québec (CSQ). Finalement, notre dernière mesure serait de donner une subvention pour l'achat d'une première maison en région. Cela permettrait de développer l'économie et de favoriser l'installation de nouveaux habitants (québécois, jeunes familles et permanents) en région.

Ce mémoire préconise de favoriser l'intégration des travailleurs temporaires à la société québécoise en s'assurant que les entreprises des régions prennent en charge leur francisation. Toutes les mesures visent à soutenir le développement des régions hors de Montréal et de Québec et le futur de nos nouveaux arrivants.

## **8. LOI SUR LA MISE EN PLACE D'UN PROGRAMME D'ÉDUCATION UNIVERSEL POUR TOUS LES ENFANTS D'ÂGE PRÉSCOLAIRE**

### RÉSUMÉ

Ce mémoire d'orientation d'un projet de loi vise à répondre aux enjeux de l'accès universel aux services de garde et d'éducation de la petite enfance au Québec. Ce besoin est essentiel pour assurer le développement des enfants et le soutien des familles québécoises, notamment en permettant aux parents, et particulièrement aux mères, de choisir librement entre s'occuper elle-même de l'éducation de leur enfant à la maison ou opter pour une éducation en CPE. Un programme d'éducation universel dès la petite enfance offrirait une meilleure égalité des chances, ainsi qu'une structure de soutien solide pour les familles.

Le but de ce mémoire est de mettre en place d'un programme d'éducation universel pour tous les enfants âgés de 0 à 5 ans au Québec. Il vise à compléter le réseau des CPE et de permettre à chaque enfant de 0 à 3 ans d'avoir accès à une place (si ses parents le désirent). De plus, cela rend la maternelle 4 ans obligatoire et accessible pour tous les enfants du Québec. Le présent mémoire transforme aussi les garderies privées et non subventionnées en CPE, élimine les garderies en milieu familial, offre à tous les parents québécois plus précisément les mères, le choix entre rester à la maison ou envoyer leurs enfants au CPE. Afin d'atteindre ces objectifs, le projet de loi complète le réseau des CPE au courant des six prochaines années.

En bref, ce mémoire défend le droit à l'éducation dès la petite enfance dans un contexte d'universalité et de soutien aux familles, tout en respectant les principes de développement durable et d'égalité des chances pour tous les enfants du Québec.

## **9. LOI SUR LA SÉCURITÉ MENSTRUELLE UNIVERSELLE**

### RÉSUMÉ

Depuis toujours, les femmes ont un fardeau de plus que les hommes, elles doivent vivre avec un évènement inévitable à chaque mois, les menstruations. La semaine pendant laquelle les femmes expulsent l'endomètre apporte son lot de soucis et de complications. Les problèmes amenés par les règles sont un souci monétaire relié aux coûts des produits essentiels, mais également une complication en lien avec la disponibilité des produits dont on ne peut se passer.

Notre priorité, avec ce projet de loi, est de favoriser l'équité des genres en focalisant sur la condition féminine. En effet, nous trouvons important de réduire les inégalités entre les genres en lien avec les différents problèmes physiologiques. Notre projet apporterait une aide non-négligeable pour fournir des produits hygiéniques de base aux personnes qui fréquentent les édifices provinciaux.

Pour réduire l'inégalité au niveau monétaire chez les personnes menstruées, la gratuité des produits hygiéniques menstruels devient un avancé majeur pour notre société dans le but de la rendre plus égalitaire et juste. De plus, mettre à disposition ces produits, réduira les moyens artisanaux utilisés par les ménages à petits revenus, qui peuvent causer des problèmes de santé. Concrètement, notre projet de loi vise à rendre plus accessible les produits sanitaires comme les serviettes hygiéniques et les tampons dans les édifices provinciaux.

## **10. LOI ENCOURAGEANT LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU QUÉBEC**

### RÉSUMÉ

Ce mémoire d'orientation de projet de loi vise à régler un enjeu qui est fortement présent en date d'aujourd'hui, qui est d'assurer un meilleur marché et de laisser l'argent dans les poches des foyers québécois. Le besoin de forte concurrence sur le marché québécois semble plus que pertinent dans le cas ici présent.

Ce mémoire poursuit les objectifs suivants, soit de contrer les monopoles et les oligopoles des multinationales afin d'encourager la concurrence économique, ce qui permet aux consommateurs québécois d'acheter des produits de meilleure qualité aux meilleurs prix courants possibles. De plus, l'ouverture des marchés économiques permet d'encourager le développement économique des PME, d'encourager l'installation d'entreprises étrangères ainsi que de favoriser l'employé québécois.

Pour arriver à ses fins, ce mémoire de projet de loi suggère les pistes suivantes, soit l'étude des différents marchés afin de savoir où il serait pertinent de briser les monopoles et oligopoles économiques. Par la suite, des avantages fiscaux, tels que des remboursements d'impôts ou des taux d'imposition avantageux, seraient offerts aux entreprises qui viennent s'installer afin de créer une ouverture sur le marché québécois. De plus, une limitation de l'acquisition d'entreprises concurrentielles par les multinationales serait imposée afin de conserver une ouverture sur les marchés ainsi que de garder une opportunité économique pour les PME et les entreprises nouvellement installées au Québec.

Ce mémoire prône l'augmentation du pouvoir d'achat des Québécois tout en encourageant nos PME ainsi qu'en développant notre marché économique.

## **11. LOI ENCADRANT LE TRAVAIL À L'ÈRE NUMÉRIQUE**

### RÉSUMÉ

La loi sur le travail à l'ère numérique vise à légiférer sur l'encadrement du télétravail. Nous voulons encadrer les travailleurs et employeurs dans le secteur public tout en gardant une certaine liberté dans le secteur privé. Ce projet de loi recommande que l'employé et l'employeur s'entendent dans un contrat pour définir les modalités du télétravail.

Autrement, en ce qui concerne le secteur public, nous voulons assurer la distribution d'équipement adéquat aux télétravailleurs pour qu'ils puissent accomplir leurs tâches liées au travail. Nous voulons aussi baliser qui a accès au télétravail à temps plein afin de protéger les travailleurs qui y ont légitimement droit, mais aussi pour s'assurer qu'il n'y ait pas d'abus. De plus, nous voulons assurer le droit à la déconnexion de travailleurs afin de leur assurer un espace personnel même en travaillant de la maison. Toutefois, en permettant une meilleure accessibilité au télétravail, nous devons aussi nous assurer que l'employeur est en mesure d'exercer un certain contrôle et qu'il puisse s'assurer de la performance de ses employés. Cela dit, pour pouvoir épier dans les appareils d'un employé (s'ils sont fournis par l'employeur), il faut des doutes sérieux.

## PROJETS DE LOI PRÉSENTÉS PAR L'OPPOSITION

### A. LOI VISANT LA RÉFORME DU SYSTÈME DE GARDE D'ENFANTS

#### RÉSUMÉ

Notre projet de loi vise à corriger les imperfections dans le système public en matière des services de la garde à la petite enfance. Celui-ci a pour but ultime d'offrir une plus grande liberté aux parents en matière de garde et d'éducation de leurs enfants d'âge préscolaire en bonifiant l'allocation familiale, sans incidence financière, à même les budgets actuels consacrés aux services de garde. Cela permettra à plus de familles de prendre elles-mêmes en charge l'éducation de leurs enfants d'âge préscolaire puisque le système public ne répond pas aux exigences de la population. Les familles qui choisiront d'utiliser des services de garde pourront utiliser l'allocation à cette fin. En contrepartie, les CPE seront privatisés, et toutes les subventions liées à la garde d'enfants seront abolies.

En favorisant cela, le marché privé laissera place à une plus grande compétitivité qui permettra d'équilibrer l'offre et la demande dans le secteur des services de garde à la petite enfance. Cette réforme permettra également d'offrir plus d'occasions d'affaire pour les entrepreneurs québécois en vendant graduellement les infrastructures des CPE.

Cette initiative permettra de diminuer la bureaucratie lourde et dispendieuse présente au sein du gouvernement québécois. Cette mesure pourrait permettre d'augmenter les liens de confiance entre les parents et les enfants dès leur plus jeune âge. Les grands-parents auraient aussi l'opportunité de réduire leur temps de travail et se diriger plus rapidement vers une retraite anticipée.

### B. LOI SUR LE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE DES TERRES PUBLIQUES

#### RÉSUMÉ

Le présent projet vise à favoriser le développement agricole dans les terres publiques du Québec. Il n'est pas sans savoir que 92% du territoire québécois est de domaine public et que seulement 5% du territoire actuel du Québec est destiné à l'agriculture. Ainsi, le Québec se prive des ressources naturelles se retrouvant sur son territoire. Le projet actuel en est un d'envergure se rapprochant du développement territorial des Laurentides au 19e siècle ou de l'Abitibi du 20e siècle.

L'actuel projet vise de façon concrète à mettre sur pied un programme de développement agricole où 5% des terres publiques du Québec seront rendu disponible à la population. Cette mise en disponibilité des terres se fait de la même façon qu'actuellement, c'est-à-dire par tirage au sort parmi les personnes déposant une demande au gouvernement. Toutefois, les terres ne sont pas louées par un bail emphytéotique, mais réellement données à la population en échange d'un défrichage du territoire, de la transformation en territoire agricole et d'une promesse d'exploitation pour une durée minimale de 10 ans.

Aussi, afin de s'assurer que les familles aient accès à la terre, la division des terres sera favorable aux familles ayant minimalement 3 enfants, d'une façon à favoriser l'accès à la propriété et à l'agriculture dans un contexte rural.

Finalement, le projet prévoit aussi l'octroi de subvention remboursant jusqu'à 25% de la machinerie agricole du Québec, si elle provient d'entreprises basées sur le territoire québécois.

### C. LOI SUR LA VALORISATION DU PATRIMOINE ÉOLIEN

#### RÉSUMÉ

Les transformations environnementales actuelles sont des opportunités en termes de développement économique régional, de mise en valeur de nos ressources et d'innovation technologique. Alors que les industries du développement durable, de la croissance verte et de la transition énergétique attirent les investissements domestiques et étrangers, certains acteurs tentent de modifier les règles de libre-marché, faisant passer leurs intérêts particuliers avant l'intérêt collectif. Dans le domaine éolien, la liberté d'entreprise est mise à mal par des regroupements de municipalités qui ne pensent qu'à leur profit.

L'alliance de l'Est, un regroupement de toutes les municipalités du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie ainsi que de la communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine ne sert ainsi que les intérêts des élus. Étant le seul négociateur des contrats ouvrant la voie à la mise en place de nouveau parc éolien sur le territoire, il pousse artificiellement les prix de la production énergétique vers le haut alors que les québécoises et québécois peine à boucler leurs fins de mois. Pire encore, c'est à Hydro-Québec, donc

aux contribuables québécois de payer cette prime que ce donne cette alliance. En plus d'avoir des effets délétères sur notre économie, le modèle actuel crée une iniquité territoriale dérangeante.

C'est dans ce contexte que nous proposons la mise en place d'une loi interdisant les regroupements municipaux dans le cadre de projets de développement durable. Il y a bien longtemps que nous connaissons et agissons contre les monopoles économiques. Il est temps d'agir contre les monopoles territoriaux.

#### **D. LOI VISANT LA DÉCENTRALISATION DU SYSTÈME DE SANTÉ**

##### RÉSUMÉ

Une réorganisation du système québécois de la santé qui a comme finalité l'alignement du système de santé québécois sur des systèmes de santé plus performant (en termes de coût et performance), notamment Suisse ou Belge, en s'inspirant de la caractéristique fondamentale : la décentralisation.

Plus précisément, ce projet de loi ferait des hôpitaux, CHLSD et CLSC des corporations à but non lucratif contrôlé par un conseil d'administration composé de représentants du personnel médical et de représentants des gouvernement municipaux.

De plus, la formule de financement des hôpitaux reviendraient à un statut similaire à l'avant réforme Barette : le financement se fera au patient et ne sera donc plus basé sur la population entourant l'hôpital (des ajustements seront fait pour plus financer les hôpitaux en campagne pour qu'ils puissent attirer du personnel). Cela permettra une compétition entre les hôpitaux et poussera également les hôpitaux à mieux performer car afin d'avoir les ressources nécessaires pour payer leur personnel et devront attirer des patients.

Finalement en ce a trait aux hôpitaux, une indépendance opérationnelle très significative leur sera accordée.

Pour ce qui est la commission nationale de la santé, elle serait chargée d'imposer des normes réglementaires aux hôpitaux en matière de sécurité civile, de respect des droits des patients et deviendra responsable du contrôle des formations médicales. Cela voudrait dire que c'est cette commission (ou plutôt une sous-commission scientifique) qui, par exemple, aurait le pouvoir d'autoriser la formation d'un nouveau type d'infirmier spécialisé (le gouvernement du Québec a par exemple créé des infirmiers ayant une formation spécialisée se substituant aux anesthésistes, ce qui a permis la réalisation d'un plus grand nombre d'opérations, mais a du procédé par législation).

#### **E. LOI VISANT LA RÉINSTITUTION DU COURS D'ÉCONOMIE FAMILIALE AU SECONDAIRE**

##### RÉSUMÉ

Le projet de réinstituition du cours d'Économie familiale dans le cursus scolaire québécois consiste à encadrer et à aider les jeunes à devenir des adultes responsables et autonomes. Nous souhaitons permettre à nos générations futures d'avoir les bonnes bases pour advenir à leur propre besoin, à connaître leurs ressources et à apprendre le bon savoir-vivre en société.

Ce cours permettra de bien outiller les jeunes sur les bases culinaires et jardinières, sur la gestion budgétaire, sur la consommation responsable, sur la responsabilité citoyenne, sur les traditions québécoises, sur l'application de la pratique 3R (réduire, réutiliser, recycler), sur comment bien s'informer, sur la planification du temps et sur bien d'autres sujets qui seront adaptés à l'actualité. De plus, nous croyons qu'il est important d'avoir ce cours sur plusieurs années au secondaire puisqu'il sera difficile de bien transmettre ces connaissances en une seule année scolaire. De surcroît, il est bénéfique pour les étudiants d'avoir un cours qui est non seulement théorique, mais pragmatique et visiblement utile.

Cette loi pourra aider plusieurs élèves venant de milieux moins nantis à les stabiliser et même à les encourager. Cette loi pourra aussi assister les parents qui n'ont pas le temps de transmettre leurs connaissances à leurs enfants. C'est un cours qui pourra aider les jeunes à découvrir leurs forces et leurs faiblesses, tout en ayant une figure encadrante. Il est nécessaire pour notre société de réinstaurer le cours d'Économie familiale pour le bien de nos enfants et pour assurer le bel avenir de notre société.

## **F. LOI RESTREIGNANT LA VENTE ET LA CONSOMMATION DE PRODUITS ALCOOLISÉS AUX JEUNES DE MOINS DE 21 ANS**

### RÉSUMÉ

Les présentes lois sur la consommation de produits alcoolisés laissent place à des écarts de conduite qui mettent en danger les jeunes, c'est pourquoi nous présentons aujourd'hui une alternative viable pour le Québec.

Nous recommandons l'augmentation de l'âge légal de consommation de boissons contenant moins de 15 % d'alcool à partir de 19 ans, ainsi que l'interdiction de consommation d'alcool fort (15% et plus) avant l'âge de 21 ans. Cette loi vise à encadrer la consommation d'alcool en instaurant un système à palier qui permettrait une transition plus adaptée au développement du cerveau des jeunes adultes. Ayant fait ses preuves notamment en Autriche, ce projet de loi permettra aux jeunes québécois de vivre dans une société sécuritaire avec des risques d'accidents reliés à l'alcool qui se verront réduits chaque année. Selon une analyse du centre canadien de lutte contre les toxicomanies, les délits d'alcool aux volants seraient plus marqués dans les provinces où l'âge minimal légal pour boire est de 18 ans. De plus, nous recommandons l'augmentation de l'âge légal de consommation d'alcool à 19 pour réduire les risques de développement de problèmes de consommation ainsi que permettre un meilleur développement général des jeunes.

Cette loi s'accompagne de certains modes de surveillance, comme la visite d'agents de la Régie des alcools, des courses et des jeux (RACJ). De plus, afin de renforcer l'article 103.1 de la loi sur les infractions en matière de boissons alcooliques, il faut punir les contrevenants en doublant les amendes existantes pour chaque infraction, qui passeront ainsi à une fourchette entre 350\$ et 5600\$. Ce projet de loi vise à améliorer la santé physique des jeunes de moins de 21 ans au Québec.

## **G. LOI VISANT À ASSURER LA COMPÉTENCE, L'UNIFORMITÉ ET LA LAÏCITÉ EN ÉDUCATION**

### RÉSUMÉ

Ce mémoire d'orientation de projet de loi vise à améliorer la qualité de l'enseignement aux niveaux primaire et secondaire par le biais de la création d'un ordre professionnel des enseignants du Québec et de réaffirmer la laïcité en éducation. Le projet de l'ordre est soutenu par plusieurs enseignants désirant une uniformisation de la qualité des formations afin de rehausser le respect accordé à la profession. Un tel ordre professionnel permettrait également une gestion centralisée des plaintes contre ses membres, laquelle relève présentement des divers centres de services scolaires et permet l'effacement du dossier disciplinaire d'un enseignant lorsque celui-ci change de centre.

Ce mémoire tire sa source du double constat de la dégradation de la qualité de l'éducation offerte aux jeunes québécois ainsi que de la dévalorisation croissante du métier d'enseignant.

Ce mémoire propose donc la création d'un ordre professionnel des enseignants afin d'encadrer et d'agrèer la formation initiale et continue de ses membres, d'augmenter le degré de transparence des plaintes déposées contre ses membres et d'assurer la qualité de l'enseignement offert aux jeunes Québécois. L'ordre sera également responsable d'assurer le respect de la laïcité dans la pratique de l'enseignement.

Ce mémoire vise à renforcer le droit à l'accès à une éducation de qualité pour tous. Les enseignants forment quotidiennement le futur de la province, et se doivent d'être soutenus et guidés adéquatement dans cette tâche essentielle. C'est pourquoi la création d'un ordre professionnel des enseignants s'avère être une nécessité, pour ces derniers comme pour le public.

## **H. LOI ENCADRANT L'APPLICATION DES NORMES DE TRAVAIL ET L'ACCÈS AUX SERVICES AUX CITOYENS DANS LE CAS DES TRAVAILLEURS ÉTRANGERS TEMPORAIRES AU QUÉBEC**

### RÉSUMÉ

Ce projet de loi vise à remédier aux conditions précaires dans lesquelles se trouvent de nombreux travailleurs étrangers temporaires au Québec. Bien que ces travailleurs jouent un rôle essentiel dans le développement économique, leurs droits sont souvent bafoués. Les travailleurs étrangers sont confrontés à des abus, à de l'exploitation, et à un manque d'accès aux services de santé et aux services sociaux de base. De plus, leur dépendance à leur employeur en raison des permis de travail fermés de même que la barrière linguistique accroissent leur vulnérabilité.

Le projet propose plusieurs solutions pour améliorer la situation des travailleurs étrangers temporaires. D'abord, il s'agit de garantir l'accès aux soins de santé et d'améliorer les conditions de logement. Ensuite, des mesures sont suggérées afin de renforcer l'accès à l'information des droits de ces travailleurs, ainsi que pour faciliter leur apprentissage du français via des cours de francisation adaptés à leurs réalités. Des inspections plus fréquentes et inopinées seront également mises en place afin de vérifier le respect des normes du travail.

Finalement, le projet de loi cherche à assouplir les critères d'accès à la résidence permanente et à promouvoir la syndicalisation des travailleurs étrangers temporaires. Ces réformes visent à instaurer des conditions de travail plus dignes, en reconnaissant leur contribution essentielle à l'économie québécoise et en garantissant leurs droits fondamentaux.

## **I. LOI INSTAURANT LE REMBOURSEMENT INTÉGRAL DES PRODUITS D'HYGIÈNE FÉMININE DE TOUS TYPES PAR LA RAMQ**

### RÉSUMÉ

Dans ce projet de loi, on présente la différence que cela pourrait occasionner de rembourser des produits d'hygiène féminine coûteux, qui sont essentiels dans la vie d'une personne possédant un utérus, ici simplifié par l'usage du mot « femme » afin d'alléger la lecture du texte. Cet enjeu que rencontrent presque toutes les femmes devrait être le problème de tout le monde.

Notre but est simple: nous voulons simplifier et donner un accès illimité aux produits d'hygiène féminine. Pour ce faire, nous voulons que tous ces produits soient remboursés par le régime d'assurance maladie du Québec (RAMQ). Ensuite, tous, adultes, adolescents et enfants, devraient être plus éduqués sur ce sujet et afin qu'ils soient plus équipés pour faire face à cette épreuve qui perdure dans la vie d'une femme et que le tabou autour de ce sujet soit réduit. Il faut donner le choix du type de produits au consommateur et veiller à ce que les institutions gouvernementales respectent leurs obligations face à cette situation.

Pour rendre cela possible, le projet de loi propose d'apporter les suggestions suivantes : la mise en place d'un programme de sensibilisation sur les menstruations et les conséquences qu'elles amènent, la création d'un système facilitant le remboursement immédiat des produits aux clients et l'obligation aux institutions gouvernementales de fournir un accès illimité aux produits d'hygiène menstruels en tout temps et sans condition.

Ce mémoire fait valoir l'égalité des genres en accordant une aide à un problème naturel qui perdure dans la vie des femmes de notre nation.

## **J. LOI VISANT LA RÉFORME DE LA POLICE ET L'INSTITUTION D'UNE NOUVELLE MÉTHODE D'ÉVALUATION DES COMPÉTENCES POLICIÈRES**

### RÉSUMÉ

Ce mémoire aborde la nécessité urgente de réformer la police au Québec, en réponse à un contexte marqué par les manifestations du mouvement Black Lives Matter et la persistance du profilage racial. Malgré des revendications sociopolitiques en faveur d'une police plus équitable, des arrestations injustifiées et des stéréotypes perdurent, ciblant particulièrement les minorités visibles. Ce constat souligne l'absence de tests psychologiques pour les futurs policiers et la prévalence de préjugés sociaux au sein des forces de l'ordre.

Les objectifs de ce projet de loi visent à améliorer les relations entre la société et la police, à traiter les causes profondes de la criminalité, à encourager une approche préventive et à garantir une formation de la police adaptée aux réalités actuelles. Parmi les propositions concrètes figurent, entre autres, la redistribution du budget policier vers des programmes sociaux et l'utilisation de mesures alternatives de prévention non-carcérales.

En transformant les méthodes d'évaluation des compétences policières, ce projet vise à promouvoir une justice plus équitable et à réduire la violence dans les interactions entre la police et les citoyens, tout en s'attaquant aux déséquilibres systémiques de notre société.

## **K. LOI VISANT LA RÉFORME DE LA COTE R**

### RÉSUMÉ

Ce mémoire a pour objectif de susciter des réflexions quant à la Cote de rendement collégial, la Cote R. Bien que cet indicateur soit considéré comme étant juste et équitable, il présente de grandes lacunes, spécifiquement l'impact que celle-ci a sur les étudiants.

Ce mémoire poursuit les objectifs suivant soit une amélioration du calcul relative à la Cote R équité améliorée, la diminution du stress pour les étudiants, l'inclusions des compétences non académiques ainsi que la promotion de la variété des chemins.

Pour arriver à ses fin, ce mémoire aborde le besoin de la réforme de la Cote R, en suggérant des perspicaces d'orientation suivante, soit la considération des échecs, c'est à dire la valeur attribuée aux échecs. En surplus, on propose que les meilleurs résultats aient plus de valeurs. Aussi, il serait préférable de permettre aux étudiants de reprendre les cours de base à leurs frais, s'ils désirent remonter leurs notes. Pour finir, nous considérons qu'il faut mettre en place des sessions d'informations en classe au secondaire pour permettre aux étudiants de mieux être informés et préparés par à la Cote R.

Ce mémoire prône de faciliter un rendement collégial plus propice pour les étudiants soit pour le dépassement de soi, c'est à dire les inciter à persévérer malgré la difficulté que peut être les études, et de tout simplement promouvoir le succès collégial pour que celui-ci puisse être une expérience agréable.

## **L. LOI VISANT LA CRÉATION D'UN ORDRE PROFESSIONNEL DES ENSEIGNANTS**

### RÉSUMÉ

L'objectif premier de ce mémoire est d'implanter un ordre professionnel des enseignants au Québec. À la lumière des évènements qui se sont déroulés à l'école Bedford, nous jugeons qu'il est pressant d'agir. Selon des enquêteurs mandatés par le gouvernement, un clan dominant d'enseignants a imposé un climat de terreur dans l'école pendant sept ans. Ces enseignants ont pourri le climat d'une école publique en imposant des méthodes d'enseignement rétrogrades. Bref, l'exemple de Bedford est une histoire ahurissante qui doit servir de leçon pour le futur.

Pour assurer une éducation égalitaire à travers la province de Québec, la création d'un ordre est une étape nécessaire et pertinente. L'ordre aurait pour but de rendre publiques les mesures disciplinaires contre la déontologie envers les enseignants. L'intention n'étant de faire la guerre aux syndicats mais plutôt d'initier un travail de collaboration. Le rôle d'un syndicat est de protéger ses membres, dans ce cas-ci les enseignants. Celui d'un ordre est plutôt de protéger l'intérêt du public, dans le cas présent, les élèves. Dans l'affaire de l'école Bedford, ce sont les intérêts des professeurs qui ont pris le devant. C'est complètement inacceptable. L'école est avant tout un endroit de transmission de savoir pour les enfants.

Il est donc crucial que l'ordre soit un appareil externe, impartial et neutre, capable d'appliquer des mesures disciplinaires à l'égard de professeurs incompetents. Celui-ci serait sous la juridiction d'un office des professions. Un ordre réduirait la bureaucratie et redorerait l'image de la profession, si essentielle pour notre société.

## **M. LOI FAVORISANT LE COMMERCE ALIMENTAIRE ET L'ACHAT LOCAL AU QUÉBEC**

### RÉSUMÉ

Manger local, une possibilité viable? Notre industrie alimentaire est-elle si dépendante de l'exportation?

L'économie locale québécoise est trop internationalisée et il est grand temps que ça change. L'industrie alimentaire, représente 6.9 % de notre PIB en 2022. Elle doit être sauvegardée et améliorée à tout prix. Ce projet de loi propose l'instauration de nombreuses mesures afin de garantir l'accès aux produits locaux alimentaires dans tous les commerces proposant des biens alimentaires. Imposition d'un minimum de 20% de l'espace plancher réservé aux produits alimentaires locaux dans les commerces, imposition de la visibilité des étalages des produits locaux dans les commerces, imposition de la visibilité de l'étiquetage afin d'identifier les produits locaux.

Toutes ces mesures permettent de garantir la sauvegarde de l'économie agro-alimentaire québécoise à moyen terme. En favorisant les entreprises alimentaires locales, il est possible d'avoir un meilleur contrôle sur la qualité des produits alimentaires et sur les conditions dans lesquelles ceux-ci sont produits, de réduire l'empreinte environnementale de produits alimentaires pouvant être fabriqués sans trop de problèmes au Québec et d'inciter la population à consommer des produits alimentaires locaux. Nos normes québécoises en alimentation et en industrie sont supérieures, ce qui assurerait une plus grande qualité du travail et des produits finaux.

## **N. LOI VISANT LA TENUE D'UN RÉFÉRENDUM D'INITIATIVE CITOYENNE À L'ÉCHELLE MUNICIPALE**

### RÉSUMÉ

Le mémoire d'orientation d'un projet de loi qui suit tente de répondre au besoin de renforcer la démocratie participative au niveau municipal. Dans le contexte d'une crise du logement et d'une récession imminente, il est crucial que les citoyens retrouvent le contrôle sur l'utilisation des fonds publics, inversant ainsi la réduction de leur influence par les lois récentes.

Ce mémoire a pour objectif premier d'accroître la démocratie locale en instaurant des mécanismes de consultation et de participation des citoyens dans les municipalités. Il a aussi pour objectif de favoriser la transparence des processus décisionnels locaux, permettre aux citoyens d'une municipalité d'adresser des problématiques plus spécifiques tout en leur donnant le pouvoir d'appuyer, contester ou mettre en place la réglementation municipale.

Pour atteindre ces buts, le projet propose la mise en place d'un système de référendum d'initiative citoyenne, où les citoyens peuvent lancer un référendum légal à la suite d'une pétition réunissant 20 % des signatures des habitants concernés, garantissant ainsi qu'il y a un intérêt populaire significatif. Ce référendum aurait une valeur légale et primerait sur les décisions de la mairie, permettant aux citoyens de contester, proposer ou abroger des réglementations municipales.

Ce mémoire d'un projet de loi défend une appropriation du pouvoir décisionnel par les citoyens au niveau municipal, en mettant l'accent sur le droit à la participation politique et à une gouvernance locale transparente tout en tenant compte des enjeux municipaux.

## **O. LOI SUR LA VÉRITÉ DÉMOCRATIQUE À L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC**

### RÉSUMÉ

Dans tout travail, un employeur a le droit de sanctionner un employé et de lui faire perdre son emploi, s'il ne répond pas aux exigences demandées ou ment dans l'exercice de ses fonctions. Selon nous, la même logique doit être appliquée au travail parlementaire. La notion d'élection comme garantie de transparence, dans une logique où nous avons trois partis à l'Assemblée nationale, n'est plus suffisante pour garantir la reddition de comptes envers la population.

Il faut donc que l'Assemblée nationale, comme employeur, se réapproprie ce droit et assure d'assainir les affaires publiques des mensonges électoraux pour redonner confiance à la population. Il faut renforcer le pouvoir de l'Assemblée à sanctionner une personne ou un groupe qui mentirait ou diffuserait des faits alternatifs. Il faut rendre imputables les gouvernements, les ministres et tous les députés à respecter des règles et à répondre aux questions de manière transparente.

Pour y parvenir, il est donc de la responsabilité de l'Assemblée nationale du Québec de légiférer sur des sanctions et des mécanismes de contrôle pour être garante de la transparence des discours politiques et que les députés et ministres de l'Assemblée nationale soient tenus responsables de l'utilisation de stratagèmes d'obstruction parlementaire et d'affirmer les faits mensongers.

## **P. LOI SUR LA SÉCURITÉ DES VÉHICULES LÉGERS**

### RÉSUMÉ

La loi sur la sécurité des véhicules légers consiste à créer un système d'utilisateur payeur pour tous les véhicules à roue. Des plaques d'immatriculation seront donc obligatoires pour tous les citoyens utilisant un de ces véhicules comme moyens de transport sur la voie publique. Le plaquage des véhicules légers, c'est-à-dire des bicyclettes, des trottinettes, des planches à roulettes ou encore des monoroues électriques se ferait à la SAAQ tout comme c'est déjà le cas pour les autres véhicules.

Cette loi aura comme premier avantage de générer davantage de revenus pour l'État Québécois, permettant de réduire notre déficit. Ensuite, l'obligation de plaquer les véhicules légers limiterait les risques de vols car les appareils susmentionnés seraient beaucoup plus faciles à retracer. Ensuite, plaquer lesdits véhicules permettrait aux gendarmes de mieux prévenir face à la conduite dangereuse des récidivistes. Finalement, le plaquage desdits véhicules agirait comme une assurance pour la population Québécoise en plus de permettre aux forces de l'ordre d'appliquer plus aisément le Code de la route.

Plus simplement, le projet de loi sur la sécurité des véhicules légers va protéger nos enfants et diminuer les vols. Enfin, il est temps que les cyclistes paient leur juste part comme le font déjà les automobilistes. Il est temps que tout le monde mette la main à la pâte pour un Québec plus juste et durable.

## **Q. LOI VISANT À RENFORCER LE CIVISME ET LA SÉCURITÉ DANS LES ÉCOLES SECONDAIRES**

### RÉSUMÉ

L'augmentation de la brutalité dans les écoles secondaires québécoises affecte plus d'un tiers des élèves, créant ainsi un climat d'insécurité qui touche durement les élèves, les enseignants et tout le personnel de soutien. En revanche, les jeunes Québécois méritent un milieu d'apprentissage sain et sécuritaire où ils peuvent s'épanouir. Là est l'importance d'agir et de discipliner les jeunes pour les civiliser au sein d'environnements scolaires libres de violence et d'intimidation, des fléaux qui plombent leurs parcours scolaires.

Par conséquent, le présent projet de loi vise à renforcer le civisme et la sécurité dans les écoles secondaires québécoises, en passant par la responsabilisation des élèves. Pour ce faire, le présent mémoire propose d'instaurer des mesures de sécurité préventives et une nouvelle réglementation plus efficace. En premier lieu, ce projet de loi prévoit l'installation de détecteurs de métaux dans les établissements scolaires secondaires ayant rapporté de nombreux actes de violence, ainsi que la création du poste de « maître-chien » au sein d'écoles stratégiques. En deuxième lieu, un code d'éthique national et standardisé régissant les comportements adéquats obligerait le vouvoiement et le port de l'uniforme au sein de tout établissement scolaire secondaire, tout en encourageant la participation étudiante à des activités extrascolaires, dans le but de renforcer le civisme et le sentiment d'appartenance entre les élèves. Ce code, en vue de décourager tout type d'acte de violence, d'intimidation et de manque de civisme, mettrait en place des sanctions graduelles passant notamment par les travaux communautaires afin de réprimer les élèves qui contreviendraient aux normes.

Une analyse comparative révèle que ces mesures de sécurité sont réalistement applicables au Québec et garantit une baisse de la violence scolaire à la suite de leur mise en place. De plus, elle montre que les lois actuelles sur la violence scolaire ne proposent qu'un plan d'action après des incidents, sans éliminer réellement la source de cette violence.

Dans cette optique, le présent mémoire présente une approche concrète visant à mettre en place des solutions pour enrayer la violence par le renforcement du civisme et de la sécurité dans les écoles secondaires. Il vise non seulement à mettre en place un plan, mais aussi à passer à l'action, ce qui améliorerait également la rétention des élèves et des enseignants dans ce secteur.

## **R. LOI RÉFORMANT LE MODE DE SCRUTIN**

### RÉSUMÉ

Le mémoire de projet de loi qui est proposé est la réforme du mode de scrutin. Cette réforme a pour but que les élections soient plus représentatives, en instaurant un système proportionnel mixte qui inclut le système uninominal à un tour, un système qui est stable, mais apportant des distorsions électorales. Les problèmes liés au mode de scrutin actuel nous poussent à faire ce mémoire.

Afin de régler à ce problème, le mémoire vise modifier le mode de scrutin et de la manière pragmatiste. Elle prévoit de la conserver tout en modifiant partiellement la méthode de vote. Le mémoire vise aussi à une réduction du nombre de député·es élu·es par vote majoritaire de 125 à 70, mais elle maintient le nombre le nombre de députés à 125 afin de limiter les coûts d'un parlement trop encombré.

Ainsi, notre proposition met de l'avant 55 sièges qui seront nommés selon le vote proportionnel. Dans le système, on voit deux éléments à travailler. Premièrement, la représentativité de la population par exemple, au dernière élection le PLQ a eu 14.3% et le PCQ a eu 12.9% des voix. Ce qui leur aura obtenues l'opposition officielle pour le PLQ et aucun élu-es pour le PCQ. Deuxièmement, la confiance du peuple envers les élu-es et les institutions publiques est en crise actuellement. L'Assemblée nationale du Québec se doit d'avoir la pleine confiance du peuple québécois.